

L'An deux mille dix-sept, le six novembre, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Perche se sont réunis au Pôle Enfance-Jeunesse, à Nogent le Rotrou, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Perche pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 48

ETAIENT PRESENTS : 33

François HUWART, Président, **Guy CHAMPION**, 1^{er} Vice-président, **Marie-Anne PICHARD**, 2^{ème} vice-présidente, **Dominique FRANCHET**, 4^{ème} Vice-président, **Daniel BOSSION**, 5^{ème} Vice-président, **Pascal MELLINGER**, **Patrice LERIGET**, **Claude EPINETTE**, **Philippe BELLAY**, **Thomas BLONSKY**, **Marc LHUILLERY**, **Gilbert DALIBARD**, **Luc CALLU**, **Rudy BUARD**, **Philippe RUHLMANN**, **Sylvie CHERON**, **Bernard MONGUILLON**, **Jean-Pierre BOUDROT**, **Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU**, **Dominique WATTEBLED**, **Catherine MAUGER**, **Cyrille NACHBAUR**, **Thierry COSSE**, **Gérard DEVOIR**, **Josiane SEIGNEUR**, **Guy BOCQUILLON**, **Catherine MENAGER**, **Pierrette DENIS**, **Jean HAREAU**, **Pierre FERRE**, **Patrick GOUHIER**, **Bertrand de MONICAULT**, **Gérard MORAND** délégués titulaires ;

REPRESENTES : 1 – **Pierre BOUDET** par Jacques MARTIN.

POUVOIRS : 5 – **Michel THIBAULT** à Dominique FRANCHET, **Annie SEVIN** à François HUWART, **Gaëlle COULON** à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, **Jean-Claude DORDOIGNE** à Guy BOCQUILLON, **Jérémie CRABBE** à Thierry COSSE.

ABSENTS : 9 – **Pascal LE TEXIER**, **Michel RICOUL**, **Yanick FRAPSAUCE**, **Catherine CATESSON**, **Didier BOUHET**, **Harold HUWART**, **Marie POIRIER**, **Philippe RETOUT**, **Alain JOSSE** délégués titulaires ;

SECRETARE DE SEANCE : **Dominique WATTEBLED**

Etaient invités : Monsieur VEDELAGO, Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, et Monsieur MARTINEAU, Trésorier Principal de la Trésorerie de Nogent le Rotrou/Thiron Gardais/Authon du Perche, excusés.

Compte-rendu du dernier Conseil Communautaire

Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 25 septembre 2017

➔ Accessible sur le site internet de la CdC www.cc-perche.fr, page Conseils communautaires

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à 35 heures hebdomadaire. Les membres du Conseil acceptent cette demande.

Délibération N°171106-01 – Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à 35h hebdomadaire

Monsieur le Président rappelle que, suite aux transferts de compétences, la charge administrative de la Communauté de Communes du Perche a augmenté.

Le recrutement d'un assistant administratif est en cours. Dans l'attente de ce recrutement, il est proposé de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif à raison de 35h hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à ouvrir un poste d'adjoint administratif non permanent à raison de 35h hebdomadaire.

1. Développement économique

1.1. Réhabilitation des anciens abattoirs pour y implanter une activité agroalimentaire

Monsieur CHAMPION expose les différentes composantes du projet qui est estimé à 4 243 000 €/HT et se décompose comme suit :

Achat du bâtiment	120 000
Etudes	300 000
Travaux	3 600 000
Divers	223 000
TOTAL	4 243 000
-Subventions	443 000
TOTAL (net)	3 800 000

Le reste à charge de l'opération est financé par 3 emprunts contractés en 2016 par le SYVAL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Un contrat de crédit-bail est prévu entre la Communauté de Communes du Perche et l'entreprise Vallegrain Distribution sur une durée de 20 ans. Les loyers payés par l'entreprise couvriront l'intégralité du reste à charge auquel s'ajoutera un rendement de 1%.

	Objet	Nature emprunt	Capital emprunté	Annuité
Emprunt 1	Travaux	Livret A + 0,75 sur 20 ans	1 600 000	92 747,89
Emprunt 2	Travaux	Fixe à 1,19% sur 20 ans	2 050 000	115 332,56
Emprunt 3	Achat bâtiment	Fixe à 1.75% sur 20 ans	120 000	7 169,94
Autofinancement CC			30 000	1 500,00
TOTAL			3 800 000	216 750,38
Rendement 1%				2 249,62
LOYER ANNUEL				219 000,00

Délibération n°171106-02 – Réhabilitation des anciens abattoirs pour y implanter une activité agroalimentaire : marchés de travaux

Deux consultations ont été lancées pour les marchés de travaux (26 lots au total) :

- la 1^{ère} consultation est clôturée depuis le 11 septembre. Elle concerne 3 lots : VRD, démolition, clôture
- la 2^{nde} est close depuis le 2 octobre. Elle concerne les autres lots.

Les 26 lots proposés sont les suivants :

LOTS AMENAGEMENTS EXTERIEURS DEMOLITION :

LOT N°1A	DEMOLITION, VOIRIES, RESEAUX, DIVERS, BASSINS, ESPACES VERTS
LOT N°1B	CLOTURES, CONTROLES D'ACCES
LOT N°2A	DESAMIANTAGE, DECONSTRUCTION
LOT N°2B	DECONSTRUCTION COURANTE

LOTS BATIMENTS :

LOT N° 3	GROS ŒUVRE - RESEAUX – DALLAGE
LOT N° 4A	CHARPENTE METALLIQUE
LOT N° 4B	SERRURERIE, PORTES COUPE FEU
LOT N° 5A	COUVERTURE
LOT N° 5B	BARDAGE
LOT N° 6	EQUIPEMENTS DE QUAIS, PORTES SECTIONNELLES
LOT N° 7	PANNEAUX ISOLANTS – MENUISERIES ISOTHERMIQUES– PORTES RELEVANTES RAPIDES
LOT N° 8	MENUISERIES ALUMINIUM
LOT N° 9A	CLOISONS PLATRES SECS, CLOISONS MODULAIRES, MENUISERIES BOIS
LOT N° 9B	FAUX PLAFONDS
LOT N° 10	PEINTURE
LOT N° 11	CARRELAGE GRES CERAME
LOT N° 12	SOLS INDUSTRIELS
LOT N° 13	MANUTENTION AERIENNE

LOTS TECHNIQUES :

LOT N°14	ELECTRICITE (CFO CFA), RESEAU ONDULE, INFORMATIQUE
LOT N°15	SYSTEME DE SECURITE INCENDIE
LOT N°16	VENTILATION /TUYAUTERIE / SANITAIRES / CHAUFFAGE
LOT N°17	CLIMATISATION
LOT N°18	INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES
LOT N°19	ASCENSEUR
LOT N°20	EQUIPEMENTS PETROLIERS
LOT N°21	TRAITEMENT DES EAUX USEES

Les travaux devraient démarrer après l'enquête publique qui a débuté le 23 octobre et se prolonger jusqu'à fin avril 2018, à l'exception du désamiantage et de la déconstruction intérieure prévus à partir de novembre 2017.

Le lot désamiantage a été attribué à l'entreprise SNTTC pour un montant de 45 000€/HT.

Il faut noter que le marché comprend une clause sociale d'insertion à hauteur de 1061 heures réparties sur 6 lots. La Communauté de Communes a sollicité le Comité de Bassin d'Emploi pour appuyer les entreprises concernées sur la mise en œuvre de cette clause.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 6 novembre à 16h30, propose de retenir les entreprises qui proposent la meilleure offre à l'issue de la consultation comme suit :

N°	lot	Entreprise	Adresse	Montant HT
1A	VRD/ espaces verts	PIGEON TP	Margon (28)	513 018,36 €
1B	Clôture	JULIEN ET LEGAULT	La Loupe (28)	72 000,00 €
2A	Désamiantage	SNTTC	Lucé (28)	45 000,00 € (déjà attribué)
2B	Démolition	Retiré du marché		
3	Gros œuvre	VERGNAUD	Nogent le R. (28)	265 000,00 €
4A	Charpente métallique	GH	Clisson (44)	210 215,48 €
4B	Serrurerie	GH	Clisson (44)	64 784,52 €
5A	Couverture	FACE	Nogent /Vernisson	91 412,00 €
5B	Bardage	FACE	Nogent /Vernisson	167 069,40 €
6	Equipements de quais	DEFI	Lege (44)	73 000,00 €
7	Panneaux isothermiques	SMI	Pleumeleuc (35)	440 000,00 €
8	Menuiseries aluminium	CHARTRES MIROITERIE	Luisant (28)	38 425,00 €
9A	Cloisonnements plâtre secs	BEZAULT	Bailleau le Pin (28)	56 013,72 €
9B	Faux plafonds	BEZAULT	Bailleau le Pin (28)	28 986,28 €
10	Peinture	LEDUC	Nogent le R (28)	12 345,26 €
11	Carrelage	A relancer		
12	Sols industriels	Non attribué		
13	Manutention aérienne	COUEDIC	Pleumet (22)	320 000,00 €
14	Electricité	SPIE	Nogent le R. (28)	300 298,40 €
15	Détection incendie	A relancer		
16	Tuyauterie ventilation	MISSEWARD	Esvres (37)	428 798,44 €
17	Climatisation	LEDRU	Nogent le R. (28)	38 889,32 €
18	Equipements frigorifiques	AXIMA	Arnage (72)	365 912,55 €
19	Ascenseur	A relancer		
20	Distribution de carburant	Retiré du marché		
21	Traitement des eaux usées	Retiré du marché		

Il est proposé d'attribuer 18 lots en plus du lot désamiantage déjà attribué.

Le montant total des 19 lots ainsi attribué s'élève à 3 531 168.73 €

3 lots sont retirés du marché : démolition, distribution de carburant et traitement des eaux usées. Les travaux seront réalisés directement par l'entreprise Vallegrain ou ses prestataires.

M. de Monicault demande si un recours est déposé à l'issue d'enquête publique ce qu'il en sera sur les travaux ?

M. F. Huwart précise qu'il existe des confusions chez certains entre les activités d'un abattoir et celle d'un atelier de découpe qui ne crée pas les mêmes nuisances. La question principale est celle du trafic. Le Conseil Départemental, compétent en la matière, a été sollicité pour la création d'un rond-point sur la rocade nogentaise. Celui-ci permettrait d'absorber les flux des poids lourds de Vallegrain, BBRAUN et AXEREAAL. Il rappelle également que les formes légales seront respectées. Les marchés publics ne seront pas engagés avant la fin de l'enquête publique.

Mme Benoît-Mousseau souhaite savoir pourquoi il y a une différence entre le marché de travaux global (incluant les lots non attribués) estimé à 3.661 M€ et le prévisionnel.

M. Champion précise que le delta sera repris sur les dépenses imprévues (inclus dans la rubrique « divers »).

M. Hareau indique qu'une garantie hypothécaire sur un bâtiment est beaucoup plus fluctuante que sur de la terre. Il estime également que les frais d'étude sont importants.

M. Franchet précise que les frais d'études ne comprennent pas que la maîtrise d'œuvre mais englobent l'ensemble des frais d'ingénierie, y compris les études amiantes, géotechnique, le contrôle technique, la coordination SPS (sécurité et santé au travail), etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les offres pour les 18 lots telles que présentées. Il autorise le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce marché.

Délibération n° 171106-03 – Réhabilitation des anciens abattoirs pour y implanter une activité agroalimentaire : Demande de subvention

L'opération bénéficie d'une subvention de l'Etat de 297 000€ au titre du fonds de soutien à l'investissement.

Il convient également de solliciter une aide auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire dans le cadre du contrat régional de solidarité (CRST) à hauteur de 146 000€, sur la base des marchés de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Régional du Centre Val de Loire au titre du contrat Régional de Solidarité, à hauteur de 146 000€ et autorise le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette décision.

Délibération n°171106-04 – Réhabilitation des anciens abattoirs pour y implanter une activité agroalimentaire : Convention de mise à disposition provisoire de locaux avec l'entreprise Vallegrain Distribution

Monsieur Champion précise que l'entreprise Vallegrain Distribution va prendre en charge directement une partie des travaux de réhabilitation et en particulier les travaux de démolition et de déconstruction courante. Pour tenir compte du calendrier contraint des travaux, il est envisagé d'engager les travaux de déconstruction avant la signature du crédit-bail. Pour cela, il convient de conclure une convention de mise à disposition provisoire de locaux avec l'entreprise Vallegrain Distribution, à compter du 7 novembre et pour une durée de 2 mois, conformément au projet joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition et le Président à signer la convention et tous les documents s'y référant.

Délibération n° N°171106-05 – Réhabilitation des anciens abattoirs pour y implanter une activité agroalimentaire : Crédit bail

Monsieur le Président rappelle que le crédit-bail est en cours de rédaction, en lien avec les notaires de la Communauté de Communes et de l'entreprise Vallegrain Distribution (maîtres Guillaume et Gapais). Il doit être signé avant la notification des travaux aux entreprises.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Crédit-bail porté par la Communauté de Communes du Perche sur une durée de 20 ans,
- Acquisition possible à tout moment par l'entreprise à un prix déterminé tenant compte des sommes payées antérieurement,
- Loyer annuel de 219 000€/HT selon un projet global estimé à 4,243 M€/HT, indexation selon l'évolution des taux d'intérêts (livret A), charges foncières et assurances à la charge de Vallegrain,
- Garantie hypothécaire de Vallegrain à hauteur de 900 000€,
- Autorisation de Vallegrain d'aménager et effectuer tous travaux nécessités par les contraintes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité, sans obligation de remise en état en cas de départ,
- Livraison du bâtiment prévue en avril 2018.

Monsieur Champion précise que les échéances de loyer couvriront l'intégralité des frais d'emprunt, plus un rendement de 1%.

Monsieur F. Huwart rappelle que le projet devrait engendrer une augmentation des recettes fiscales d'ici 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer, sur ces bases, le crédit-bail avec l'entreprise Vallegrain Distribution et tous les documents s'y référant.

Délibération n°171106-06 – Réhabilitation des anciens abattoirs pour y implanter une activité agroalimentaire : Assurance dommage d'ouvrage

Dans le cadre de l'opération, il est prévu de contracter une assurance dommage d'ouvrage avec les garanties suivantes :

- Offre de base :
 - o Fourniture d'une prestation d'assurance dommages d'ouvrage
 - o Garantie de bon fonctionnement
 - o Garantie de dommages immatériels
 - o Responsabilité civile décennale du constructeur non réalisateur
- 3 options :
 - o Garantie de dommage aux existants soumis et non soumis

- Assurance tous risques chantier
- Responsabilité civile du Maître d'ouvrage

Le coût de cette assurance est inclus dans le projet global.

L'appel d'offres sera clôturé le 6 novembre 2017, à 12h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, délègue au Président, après avis de la CAO, l'attribution du marché d'assurance Dommage d'ouvrage (marché inférieur à 90 000€/HT).

Délibération n° N°171106-07 – Dossier Perche Ambition de Mme de Souancé - La Cave du Perche – Vente de vins et spiritueux – Margon (n°17PE06)

La Cave du Perche de Margon a ouvert en 2010. L'aménagement du local a été fait à ce moment. Aujourd'hui, le système de chauffage n'est pas satisfaisant. Afin de garantir une qualité d'accueil des clients et l'ergonomie des salariés, il est envisagé de changer le système de chauffage. La Cave du Perche doit acquérir une climatisation afin de moderniser sa boutique.

Projet : Travaux

Investissement global : 5030 €/HT

Investissement éligible : 5030 €/HT

Subvention proposée : 1509 € (30%).

Le projet a reçu un avis favorable en comité de pilotage « Petites Entreprises » le 20/09/17.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins une voix contre et trois abstentions, accorde cette subvention selon le montant proposé.

Délibération n°171106-08 – Avis conforme sur l'ouverture dominicale des commerces en 2018

Le Maire a la possibilité d'autoriser l'ouverture de commerces le dimanche, dans la limite maximale de 12 dimanches par an (hors commerce de détail alimentaire). L'EPCI dont la Commune est membre, doit rendre un avis conforme sur ces dispositions, dès lors que le nombre de dimanches excède 5. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, son avis est réputé favorable.

Les Communes de Nogent le Rotrou et de Margon ont sollicité l'avis de la Communauté de Communes pour les dates suivantes :

Jours	Dates proposées	Période d'animations
1	14 janvier	Soldes d'hiver
2	20 mai	Pentecôte
3	27 mai	Fête des mères
4	3 juin	Foire exposition
5	1 ^{er} juillet	Soldes d'été
6	5 août	Brocante place St Pol
7	26 août	Braderie
8-9-10-11-12	2-9-16-23 et 30 décembre	Fêtes de fin d'année

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable aux dates proposées par les Communes de Nogent le Rotrou et Margon pour l'ouverture des commerces le dimanche.

2. Ressources humaines

Délibération n° 171106-09 – Document unique d'évaluation des risques professionnels

L'autorité territoriale est tenue de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents. L'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire.

Le projet de document unique d'évaluation des risques professionnels porté par la Communauté de Communes du Perche est joint en annexe. Il a reçu un avis favorable du CT/CHSCT (Comité technique/ comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) du Centre de Gestion le 28 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le document unique d'évaluation des risques professionnels tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération n° 171106-10 – Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2nde classe à 18h hebdomadaire

Le contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF arrive à échéance. Un nouveau contrat (le 3ème pour la Communauté de Communes) doit être conclu avant le 30 juin 2018 pour une période de 4 ans. Sa mise en œuvre nécessite la réalisation d'un diagnostic global sur l'enfance et la jeunesse, la définition d'orientations puis d'un programme d'actions.

Il est proposé de réaliser cette démarche en interne, par un agent déjà en poste. Cet agent doit néanmoins être remplacé sur ces fonctions d'animation pendant la période d'élaboration du contrat estimé à 6 mois.

Monsieur le Président propose donc de créer un emploi d'adjoint principal d'animation de 2^{de} classe à raison de 18h hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, autorise le Président à ouvrir un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{de} classe à raison de 18h hebdomadaire et à appliquer le régime indemnitaire correspondant.

Délibération n°171106-11 – Service civique

Le Conseil Communautaire du 16 novembre 2017 a validé l'accueil de jeunes en service civique volontaire, a autorisé le Président à introduire deux dossiers de demande d'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion sociale. Un jeune a été accueilli en 2017 pendant 8 mois dans le domaine de la lecture.

Il est proposé d'accueillir un autre jeune sur 2017-2018, pendant 8 mois au niveau du point information jeunesse (PIJ) afin d'étendre son action dans les communes rurales.

M. de Monicault demande quel est le bilan du 1^{er} service civique recruté par la Communauté de Communes ?

Mme Pichard précise que le nouveau poste ne porte pas sur le même sujet. Il s'agit, pour le point information jeunesse de toucher les jeunes en milieu rural.

M. Morand demande également quel est le bilan de fréquentation du PIJ.

M. Franchet explique que celui-ci est satisfaisant. Les résultats sont présentés dans le rapport d'activité de la Communauté de Communes (cf. site Internet).

M. F. Huwart rappelle qu'il s'agit de répondre à une demande d'un jeune, de l'accompagner en évitant le questionnement froid. Le PIJ a un rôle de lien social, au même titre que peut l'avoir la Mission locale.

M. Champion conclut en rappelant que le coût d'un jeune en service civique s'élève pour la collectivité à 107€ par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, valide cette proposition.

3. Transport scolaire

Délibération n°171106-12 – Transport scolaire vers Thiron Gardais

Le Conseil Communautaire du 12 juillet 2012 a décidé de verser un forfait de 200€ par an et par enfant de La Gaudaine transporté par le car de Thiron Gardais vers l'école de Thiron Gardais.

Afin de tenir compte des tarifs pratiqués sur la Communauté de Communes du Perche, la Commune de Thiron Gardais a proposé de faire participer les familles à hauteur de 10€.

Il est donc proposé de baisser le forfait comme suit :

- 190€ par an et par enfant pour le 1^{er} enfant d'une famille
- 200€ par an et par enfant à compter du 2^{ème} enfant d'une même famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, valide cette proposition.

4. Représentation de la Communauté de Communes

Délibération n°171106-13 – Représentants au comité de pilotage du SCOT (schéma de cohérence territoriale)

Le Conseil Communautaire est invité à désigner 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant), en plus du Président, pour le comité de pilotage du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) porté par le Pôle Territorial du Perche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne les représentants suivants :

- **Titulaire : Marie-Anne PICHARD**
- **Suppléant : Philippe RUHLMANN**

Délibération n°171106-14 – Représentants au comité de programmation LEADER

Le Conseil Communautaire est invité à désigner 4 représentants, 2 titulaires et 2 suppléants, pour le comité de programmation européen LEADER porté par le Pôle Territorial du Perche

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants suivants :

Titulaires :

- **Guy CHAMPION**
- **Patrice LERIGET**

Suppléants :

- **Thomas BLONSKY**
- **Josiane SEIGNEUR**

5. Questions diverses

M. F. Huwart souhaite profiter du conseil pour donner une information sur l'avancement du projet de Maison de Santé sur Authon du Perche. Il précise que la permanence de soins est importante et reste une priorité. Une réunion avec l'ARS et les médecins doit être organisée pour avancer sur le dossier.

Mme Seigneur demande si un nom est prévu pour la MSP ?

M. Huwart répond que cette question n'a pas encore été abordée.

Prochaine réunion :

	Date
Conseil Communautaire	Lundi 18 décembre 2017, à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les personnes présentes et propose de lever la séance à 20h00.